

Vos données personnelles sont utilisées pour la revue. Si vous ne souhaitez pas cocher cette case
« Amis de la Gendarmerie ».

ACCÉDER AU SITE INTERNET



SCANNER LE CODE POUR

RÈGLEMENT A L'ORDRE DE « AMIS DE LA GENDARMERIE »

MONTANT

INDIQUEZ LE MONTANT DE VOTRE COTISATION DANS LA CASE CI-APRÈS
COTISATION LIBRE A PARTIR DE 100 €

OFFERT POUR 1 AN SOIT 4 NUMÉROS

- ABONNEMENT A LA REVUE TRIMESTRIELLE : OFFERT
- COTISATION BIENFAITEUR A PARTIR DE 100 EUROS

MEMBRE BIENFAITEUR

Tél. (CONTACT ADMINISTRATIF) :

AUTRE (PRÉCISER) :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE :

COMMUNE DE :

PERSONNE MORALE (Collectivité territoriale)

les Amis de la Gendarmerie - 45, bd Vincent Aurio - 75013 Paris
A retourner à :

BULLETIN D'ADHESION

SPECIAL COLLECTIVITES TERRITORIALES

Ecrire en lettres capitales

Nom :

Prenom :

Date de naissance (jj/mm/aaaa) :

Profession :

Nom et prénom du parain (obligatoire) :

Adresse de l'adhérent (n°, voie et complément) :

Ville :

Code postal :

Tel. (fixe) :

Adresse mail :

Fax :

Monte demande :

Signature :

Le :

Fait à :

AMIS DE LA GENDARMERIE

Association nationale d'intérêt général depuis 1922

Logo :

LES AMIS DE LA GENDARMERIE

Soutenir et rayonner



L'importance de l'adhésion des collectivités territoriales

Notre association a pour vocation principale de mieux faire connaître la Gendarmerie, la faire apprécier et la soutenir. Elle compte aujourd'hui 15 000 adhérents, personnes physiques ou personnes morales, qui sont répartis dans un vaste réseau de plus de 200 comités locaux, en métropole et outre-mer.

Nous comptons dans nos rangs de nombreux élus, parlementaires ou élus locaux. Leur adhésion est un signe de reconnaissance et un encouragement à poursuivre nos actions de rayonnement et de soutien au profit de la Gendarmerie.

Mais nous comptons également, parmi les personnes morales adhérentes, des collectivités territoriales, communes ou intercommunalités. Leur adhésion est particulièrement importante, car elle illustre le soutien de nos concitoyens et leur attachement à l'ancre de la Gendarmerie dans les territoires.

La recherche de l'adhésion des collectivités territoriales est une priorité. Elle répond au renforcement des liens entre la Gendarmerie et les élus, proné par le directeur général de la Gendarmerie nationale. ■

Directeur général de la Gendarmerie nationale

Parce que nous sommes à leurs côtés dans les mêmes territoires, nous avons le devoir de faire plus pour mieux répondre à leurs attentes et préoccupations quotidiennes.

Sur le terrain, dans les coups durs comme dans les moments de satisfaction, nous sommes côté à côté avec nos élus. Ils ont besoin qu'on réponde toujours plus présent pour eux. ■



*Général d'armée Christian RODRIGUEZ,
directeur général*

Communauté de communes du pays de PONT-CHÂTEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS (44)

Membre mécène

C'est une reconnaissance pour des femmes et des hommes qui, au travers de leurs engagements, nous accompagnent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 dans l'accomplissement de nos missions au service de nos concitoyens. La Gendarmerie est un partenaire incontournable des maires qui, dans un contexte difficile, mérite d'être soutenue. ■

*Jean-Louis MOGAN,
président de la communauté de communes*

Une procédure spécifique

Les collectivités territoriales adhèrent comme membre bienfaiteur (à partir de 100 €) et bénéficient d'une procédure spécifique.

- **Le comité** fait remplir un bulletin d'adhésion spécifique, précisant les coordonnées du représentant (en principe le maire ou le président de l'intercommunalité), le contact administratif, ainsi que le montant retenu pour la cotisation.
- Le bulletin est transmis au siège sans règlement ;
- **Le siège** enregistre l'adhésion et adresse à la collectivité une lettre avec une facture « en attente de règlement » correspondant au montant de la cotisation souscrite. La facture mentionne les coordonnées bancaires de l'association ;
- **La collectivité** transmet la facture et la délibération du Conseil municipal ou de son assemblée à la trésorerie dont elle dépend ;
- **La trésorerie** procède au virement sur le compte principal de l'association ;
- **Le siège** enregistre le virement lors du traitement de la comptabilité mensuelle, et adresse à la collectivité locale la carte de membre bienfaiteur ;
- En fin d'année, **le siège** adresse à la collectivité une lettre proposant le renouvellement de l'adhésion, accompagnée d'une facture « en attente de règlement » et le processus se renouvelle d'année en année. ■

Commune de MARCHIENNES (59), la plus ancienne collectivité adhérente aux Amis de la Gendarmerie

Malgré la suppression de sa brigade en 2001, la ville de MARCHIENNES a adhéré à l'association pour entretenir les liens indéfectibles avec la Gendarmerie, pour porter ses valeurs et soutenir les gendarmes dans l'exercice de leurs missions au profit de la population. ■

Claude MERLY, maire

SAINTE-ÉMILION (33), cité médiévale inscrite au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, est la première commune de Gironde à rejoindre les Amis de la Gendarmerie

Avec l'appui de mon conseil municipal et au nom des Saint-Émilionnais, je tiens à marquer notre fidélité et notre reconnaissance envers les femmes et les hommes qui, sous l'uniforme de gendarme, assurent notre protection, parfois au péril de leur vie. Dans un contexte chaque jour plus difficile, la Gendarmerie est un partenaire privilégié des élus locaux. Elle mérite notre soutien. ■

*Bernard L'AURET, maire de SAINTE-ÉMILION,
président de la communauté de communes du Grand Saint-Émilionnais,
président de l'association des maires de Gironde*



Un maillage territorial de 39 955 communes, 3 056 brigades territoriales assurant la sécurité de 95 % du territoire et 202 comités des Amis de la Gendarmerie pour soutenir et rayonner